

Procédure d'admission et d'accueil

1/Admission

- Envoi d'un dossier au directeur retraçant le parcours de l'adolescent
- Etude du dossier par les cadres de direction
- Présentation de la situation par les partenaires en présence du jeune, de la famille et du travailleur social référent
- Décision du Directeur
- Communication de la décision au partenaire sous forme écrite avec le jour de l'accueil
- Présentation du profil du nouvel arrivant en réunion pédagogique ou institutionnelle

2 /Accueil :

- Le personnel est informé de la date d'accueil du nouvel arrivant
- Le jeune est accueilli par un cadre de l'établissement en présence de ses parents et du travailleur social référent
- Remise des documents obligatoires à la famille
- L'éducateur en service réalise l'inventaire des effets personnels du mineur, puis il l'accompagne sur le groupe. Les règles de vie lui sont présentées

Par ailleurs, l'établissement participe à l'accueil d'urgence des 72 heures et des jeunes en alternatives à l'incarcération en fonction de ses possibilités.

Composition de l'équipe de l'EED:

Educatif :

- Un directeur
- Deux chefs de service éducatif
- Un psychologue
- Treize éducateurs (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs)
- Six surveillants de nuits
- Quatre maitresses de maisons
- Un ouvrier polyvalent

Administratif :

- Un Chef de service administratif et financier (DRH)
- Un technicien qualifié
- Un agent administratif principal



«MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL» ENSEMBLE ÉDUCATIF DIVERSIFIÉ CHALLENGE



CONTACTS :



M. Christian **CURIER**, *Directeur*

Tél: **0690 54 47 09**



Mail: direction@karukera-chrysalide.fr

<http://karukera-chrysalide.fr>

Secrétariat :

secretariat-la@karukera-chrysalide.fr

Coordonnées téléphoniques :

Lamentin :

Tél: **0590 38 90 03** Fax: **0590 38 95 67**

Appartements diffus :

Tél: **0590 98 04 18** Fax: **0590 98 04 01**

EED Challenge (Administration)

36 bis rue Gambetta, BP 173

97122 Baie-Mahault

Tél: **0590 32 24 92** - Fax: **0590 32 23 89**

Le projet d'établissement de « l'EED challenge » consiste à ne plus faire entrer les jeunes dans des cases préexistantes mais de construire un parcours « sur mesure » ou à « la carte ». Il s'appuie sur les principes ci-dessous :

- Une offre éducative diversifiée pour renforcer la qualité de la prise en charge en l'adaptant aux besoins de la personne accueillie.
- Nécessité de s'adapter aux évolutions de la situation des personnes accueillies et à leurs attentes.
- Garantir à l'adolescent une continuité dans son parcours d'accompagnement éducatif pour qu'il soit cohérent et sans rupture.
- Garantir à la personne accueillie le droit d'être informé, écouté et entendu

La MECS est constituée de deux modules qui proposent un hébergement dit « classique » en habitation traditionnelle ou en appartements diffus et du module de morne à l'eau qui propose une offre éducative diversifiée à domicile, hors les murs et en appartement de semi autonomie. Les trois constituent « l'Ensemble Educatif Diversifié » et fonctionnent dans une logique de dispositifs d'accueil. L'établissement est régi par les lois de janvier 2002, du 05 mars 2007 et du 14 mars 2016. Il est placé sous l'autorité conjointe du Département et de l'Etat.

Missions de l'établissement :

- Assurer la protection de l'enfance en danger, lutter et prévenir la délinquance notamment à travers l'hébergement
- Assurer un accompagnement psycho socio éducatif au quotidien.
- Préparer le retour du jeune dans sa famille naturelle ou d'adoption
- Travailler en partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance et les services de la Protection Judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe.

Finalité :

L'EED Challenge à vocation à répondre à un accompagnement éducatif basé sur une logique de dispositifs d'accueil diversifié en partenariat avec l'association « Chrysalide Karayib » et suivant un principe dit de « transversalité »

Ce fonctionnement permet à ce jour l'admission vers cinq modes d'accueil :

- L'hébergement traditionnel en MECS
- Le placement à domicile avec le service éducatif renforcé à domicile (SERAD)
- Séjour éducatif d'apaisement
- Appartement de semi autonomie.
- Séjour de rupture en partenariat « Chrysalide Karayib »

Principe d'accompagnement éducatif du projet :

Ce tryptique repose sur plusieurs préalables importants de nos actions, la pluridisciplinarité en raison des actions multiples menés et coordonnés par les professionnels, la personnalisation qui prend en compte les difficultés particulières de chaque adolescent, nécessitant des actions spécifiques et spécialisées, la protection qui doit guider l'ensemble de nos actions mises en œuvre.

1/ Sur le plan éducatif :

- Offrir aux jeunes les moyens d'affronter l'extérieur.
- Favoriser des espaces de vie, d'expression et de protection.
- Respecter le jeune dans sa globalité (personnalité, potentialités, faiblesses, développement, etc...).
- Apporter du sens aux notions fondamentales telles que celles du respect, de l'estime de soi, etc...

2/ Sur le plan pédagogique :

- Adapter notre démarche en fonction des besoins des jeunes accueillis.
- Rendre le jeune acteur de son projet à travers son inscription à un parcours d'insertion professionnelle.
- Réconcilier le jeune avec l'Institution scolaire, ceci dans le but de lui permettre d'accéder à la connaissance.

3/ Sur le plan thérapeutique :

- Proposer, lorsque la situation le nécessite, des espaces de médiation (accompagner les familles vers des espaces dédiés à la thérapie familiale ou de couple), sis à l'extérieur de l'institution, dans un lieu neutre au sein duquel, le jeune et/ou sa famille pourra venir librement.
- Utiliser au quotidien, dans les pratiques professionnelles, des outils thérapeutiques susceptibles d'apporter des réponses adaptées aux jeunes accueillis.

- Mettre « des mots sur des maux ». Accompagner le jeune dans sa démarche d'appropriation de sa propre histoire, afin de pouvoir l'aider au mieux dans ses quêtes. De ce fait, un travail de fond sur la question de l'histoire familiale peut être envisagé.

4/ Autres: le coordonnateur de parcours et de projets personnalisés:

Il est l'interlocuteur privilégié du jeune et pour certains partenaires. Sa fonction consiste à :

- Elaborer, assurer le suivi et l'évaluation du projet personnalisé
- Superviser les rapports d'évolution et d'observation
- Représenter l'institution lors des audiences
- Participer au CPE

Population accueillie

Adolescents âgés de 14 à 18 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance au titre des articles 375 et suivants du code civil et/ou en situation de délinquance (ordonnance 45) et présentant les profils ci-dessous :

- Adolescents en situation de danger physique et affectif
- Adolescents en difficultés sociales et familiales
- Difficultés comportementales
- Carences éducatives
- Jeunes en situation de délinquance et de prédélinquances
- Violences familiales
- Difficultés psychologiques ou psychiatriques, d'alcoolisme ou toxicomanie des parents

L'établissement n'est pas outillé pour les profils à caractère psychiatrique

Prestations éducatives proposées

• Hébergement/restauration :

Hôtellerie, Restauration, Blanchisserie, Sécurité, Accueil, Sécurité et surveillance de nuit

• Accompagnement Educatif :

Apprentissage de la vie quotidienne, Développer les compétences sociales, Scolarité, Formation, Soutenir, Insertion professionnelle, Travailler avec les familles.

• Suivi psychologique et santé

Santé mentale, Santé physique.

